

En voilà assez pour l'heure sur ces accords commerciaux.

Monsieur l'Orateur, nous nous trouvons dans le même état par rapport à l'autre sujet dont le premier ministre nous a annoncé l'examen au cours de la partie préliminaire de la session, à cause de sa grande importance. Mon très honorable ami nous a dit que le rapport de la Commission des transports servira de base à une mesure législative. Le premier ministre a ajouté qu'on a déjà rédigé le texte de ces projets de lois. Cependant, on n'a pas même fourni à la Chambre des communes un exemplaire du rapport. De nouveau, je demande si c'est là une façon équitable de traiter la Chaire. Le très honorable premier ministre dit qu'il va déposer un projet de loi et peut-être nous forcer à le lire pour la deuxième fois avant l'interruption des séances. Ses paroles, consignées au harnard, indiquent clairement qu'il considère ce sujet comme plus important que tous ceux dont le Parlement sera saisi durant cette session-ci. Malgré tout, nous ne pourrions étudier le rapport que durant la session, alors que nous serons tous pris par l'étude des mesures de si grande importance qu'on nous présentera. Le premier ministre ne ferait que ce qui est juste en l'occurrence en donnant aux honorables membres l'occasion de bien approfondir ce rapport et de le comprendre dans tous ses aspects, avant d'être invités à se prononcer sur la législation que le ministère peut vouloir fonder sur les conclusions dudit rapport.

Avant de quitter la question de ce rapport de la commission des transports; puisque mon très honorable ami a déjà fait rédiger le bill, j'espère que lorsqu'il prendra la parole il nous dira s'il entend donner suite, sous forme de projet de loi, à la conclusion voulant que dorénavant les affaires du réseau national soient gérées par un conseil de trois commissaires, et alors si les employés du réseau seront représentés dans ladite commission. Nous vivons à une époque de reconstitution sociale; de nos jours de grands mouvements d'ordre social entraînent les forces humaines dans tous les pays de la terre. Au cours de cette crise on a découvert que certains organismes en honneur dans le passé ne répondent plus aux besoins du moment. Ceux qui s'intéressent au bien-être de leurs semblables se tournent soucieux, de tous les côtés, cherchant les mesures qui permettront à l'humanité de s'orienter sans violence vers un bonheur plus grand pour tous, un but qui sera atteint par l'évolution plutôt que par la révolution. J'ai la conviction que dans cette affaire de la direction et de l'exploitation des chemins de fer nationaux du Canada notre

Gouvernement a une belle occasion de donner un exemple qui fera bénéficier non seulement le réseau national Canadien et les autres voies ferrées, mais toute l'industrie. A tout prendre, le nœud du problème de l'industrie est la réglementation de son programme; et les ouvriers qui consacrent leur vie à l'industrie,—il y en a des centaines de milliers,—ont un intérêt aussi vital à l'orientation du programme industriel que les capitalistes qui y ont placé leur argent, et ils ont autant droit qu'eux de participer à la direction de ce programme. Je crois que si le Gouvernement veut se rendre compte de cette réalité et, comme je l'ai dit, donner un exemple dans le projet législatif qu'il va présenter au sujet des voies ferrées, il fera un très grand pas vers la solution de ce qui est peut-être le problème le plus épineux de nos jours dans tout le domaine de l'industrie.

Cette suggestion n'est pas nouvelle; à la dernière session je l'ai mise de l'avant ici même. Du reste elle est conforme à la politique préconisée, voire partiellement réalisée pour ce qui est du National-Canadien, par le parti libéral. C'est sous le régime libéral que le Travail, pour la première fois, a été représenté parmi les directeurs du réseau national. Voilà qui fut un pas dans la bonne voie. Il est temps aujourd'hui de faire un pas de plus, vu surtout la reconstitution projetée. Le Gouvernement devrait assurer au Travail la place qui lui est due, entre autres facteurs de réussite, en ce qui concerne l'exploitation des chemins de fer, c'est-à-dire ceux qui ont confié leurs deniers à l'entreprise et ceux qui y apportent leur adresse technique, sans oublier la collectivité qui aide aux trois groupes.

Voilà donc les deux questions qui occuperont, dit-on, le temps de l'Assemblée pendant cette partie préliminaire de la session. Le discours du trône fait mention de quatre ou cinq sujets; il faut croire que la Chambre en sera saisie l'an prochain à la reprise de la session. Chacun d'entre eux vaut, je crois, d'être commenté brièvement. La première question,—je la prends d'abord parce qu'elle a été notée l'autre jour par le premier ministre,—concerne le remaniement de la représentation à la Chambre des communes. Dans un sens, c'est là purement une affaire de routine: tous les dix ans un projet de remaniement électoral est présenté à la Chambre. En ce moment le dépôt de ce projet est naturel. A ce propos puis-je signaler au Gouvernement que c'est ici le bon moment d'offrir à cette Chambre des mesures tendant à rendre plus fidèle et plus efficace cette représentation populaire au Parlement. Il est grand temps d'inaugurer la représentation proportionnelle et le vote transférable.